

COMMUNE DE VILLY- BOCAGE
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 OCTOBRE 2020
N° 2020-08

L'an deux mille vingt, le lundi 19 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Eric BAYEUX, Maire.

Présents : M. Eric BAYEUX, M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Karine LE SOMPTIER, Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE, Mme Marie GAZEL, Mme Catherine MARIE, M. Arnaud MARIE, M. Anthony PELLERIN, Mme Sandrine BERNIER, Mme Thérèse ZEKAR, M. Christophe LEBON, M. Omar TOUZANI, M. Michel ECOBICHON, Mme Noëlle GROULT, M. Alexandre LEBASTARD.

Absents excusés et représentés :

Absents :

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Sandrine BERNIER est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 22 septembre 2020
2. Liste des conseillers volontaires pour faire partie de la commission de contrôle de la liste électorale
3. Signature d'une convention avec le SDIS pour le contrôle des Points d'Eau Incendie
4. Signature d'une convention relative à l'occupation de la piscine inter-cantonale de Villers-Bocage par les élèves des écoles élémentaires de Villy-Bocage
5. Régularisation de l'Avenant n° 1 à la convention avec PBI pour le remboursement des masques (COVID-19)
6. Espace culturel, recherche de fonds privés via la société COLLECTICITY, constitution de l'équipe projet
7. Demande de subvention « Urgence Liban » par les pompiers du GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français)
8. Décision modificative n°01/2020 pour la demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par Mme Catherine MARIE
9. Décision modificative n°02/2020 pour la demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par Mme Annick SUZANNE
10. Demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par l'association Normandie Racing (M. TRARIEUX)
11. Décision modificative n°03/2020 pour la demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par l'association Normandie Racing (M. TRARIEUX)
12. Demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par Mme PIEDOUE Francisca
13. Décision modificative n°04/2020 pour la demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par Mme PIEDOUE Francisca

Informations diverses

2020-08-01 : Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 22 septembre 2020

Le compte-rendu a été envoyé à tous les conseillers le 25 septembre 2020.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité ou à la majorité ou avec les modifications suivantes :

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 1

2020-08-02 : Liste des conseillers volontaires pour faire partie de la commission de contrôle de la liste électorale

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que, suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner le conseiller municipal titulaire et le conseiller municipal suppléant qui siègera à la commission de contrôle de la liste électorale. Ce choix doit être effectué selon l'ordre du tableau, à l'exclusion du maire et des adjoints et sur la base du volontariat. Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, c'est le maire qui détient la compétence des inscriptions et des radiations sur la liste électorale. Néanmoins dans chaque commune, une commission de contrôle (article L19 du code électoral) :

- statue sur les recours administratifs préalables ;
- s'assure de la régularité de la liste électorale ;
- se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin ;

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission est composée :

- 1° D'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission en application du présent 1° ;
- 2° D'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département ;
- 3° D'un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

Afin de procéder à la désignation du conseiller municipal titulaire et du conseiller municipal suppléant, Monsieur le Maire rappelle que l'ordre du tableau en vigueur dans la commune est le suivant :

- 1 – M. BAYEUX Eric,**
- 2 – M. ROUSSEL Jean-Luc,**
- 3 – Mme LE SOMPTIER Karine,**
- 4 – Mme LUBIN MACQUAIRE Sylvie**
- 5 – Mme GAZEL Marie,
- 6 – Mme MARIE Catherine,
- 7 – M. MARIE Arnaud,
- 8 – M. PELLERIN Anthony,
- 9 – Mme BERNIER Sandrine,
- 10 – Mme ZEKAR Thérèse,
- 11 – M. LEBON Christophe,
- 12 – M. TOUZANI Omar,
- 13 – M. ECOBICHON Michel,
- 14 – Mme GROULT Noëlle,
- 15 – M. LEBASTARD Alexandre.

Monsieur le Maire fait appel aux volontaires dans l'ordre du tableau à partir du n° 5.

Mme GAZEL Marie est candidate volontaire au poste de conseiller(e) municipal(e) titulaire à la commission de contrôle.

Mme GROULT Noëlle est candidate volontaire au poste de conseiller(e) municipal(e) suppléant(e) à la commission de contrôle.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'approuver la désignation de Mme GAZEL Marie au poste de conseillère municipale titulaire à la commission de contrôle et celle de Mme GROULT Noëlle au poste de conseillère municipale suppléante à la commission de contrôle.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-08-03 : Signature d'une convention avec le SDIS pour le contrôle des Points d'Eau Incendie

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu un courrier du SDIS Calvados en date du 11 octobre 2020 concernant une proposition de convention pour le contrôle technique des Points d'Eau Incendie (PEI) de la commune et pour l'aide à la réalisation de l'arrêté communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Le coût de ce contrôle serait de 50 € pour un poteau ou une bouche et de 100 € pour un point d'eau naturel ou artificiel (aspiration). Compte tenu du recensement actuel des PEI de la commune : 13 bouches ou poteaux et 2 aspirations, le coût total serait de 850 €. Le contrôle est obligatoire tous les 3 ans.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention avec le SDIS Calvados.

Après délibération le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention susmentionnée.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-08-04 : Signature d'une convention relative à l'occupation de la piscine inter-cantonale de Villers-Bocage par les élèves des écoles élémentaires de Villy-Bocage

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Syndicat Inter cantonal de la Piscine de Villers-Bocage en date du 6 octobre 2020 pour la convention d'occupation de la piscine par les écoles de notre commune. Cela concerne 10 créneaux du 7 septembre au 9 octobre 2020.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention pour régulariser la situation.

Après délibération le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention susmentionnée.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-08-05 : Régularisation de l'Avenant n° 1 à la convention avec PBI pour le remboursement des masques (COVID-19)

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été autorisé à signer la convention avec Pré-Bocage Intercom pour le remboursement de frais liés à la commande masques chirurgicaux et/ou

en tissus norme AFNOR dans le cadre de la crise de la COVID-19 par délibération n° 2020-05-09 du 27 juillet 2020. Il fait savoir au conseil municipal qu'il a signé avec PBI un avenant n° 1 à cette convention en raison de la baisse de la TVA pour ces équipements qui passe de 20 % à 5,5 %.

M. le Maire propose que le conseil avalise la signature de cette convention avec PBI.

Après délibération le conseil municipal décide d'avaliser la signature de la convention susmentionnée.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-08-06 : Espace culturel, recherche de fonds privés via la société COLLECTICITY, constitution de l'équipe projet

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion de conseil municipal du 22 septembre 2020, par délibération n° 2020-07-03 le conseil municipal a confirmé le choix de la société COLLECTICITY pour la recherche de financement privé (dons sur internet) d'un montant de 10 000 euros pour l'espace culturel et autorisé le maire à signer tous les documents nécessaires et notamment la signature d'un mandat avec cette société. Le mandat est en cours de finalisation avec le Centre des Finances Publiques des Monts d'Aunay. Afin de ne pas perdre de temps la constitution de l'équipe projet doit être faite rapidement. Les membres de l'équipe projet doivent être des personnes motivées et/ou ayant des compétences ou des relations (entreprises, organismes, etc.) afin de permettre d'amorcer rapidement la collecte des fonds. Elle sera notamment chargée de bâtir le projet qui sera mis en ligne sur le site internet de Collecticity et d'en faire la publicité dans les différents médias : presse, internet, réseaux sociaux, bulletin communal, flyers, etc.

Monsieur le Maire fait appel aux volontaires parmi le conseil municipal, tout en sachant que des personnes extérieures au conseil pourront aussi être sollicitées.

M. Omar TOUZANI, M. Jean-Luc ROUSSEL, M. Alexandre LEBASTARD, M. Eric BAYEUX sont candidats pour faire partie de l'équipe projet.

Après délibération M. Omar TOUZANI, M. Jean-Luc ROUSSEL, M. Alexandre LEBASTARD, M. Eric BAYEUX sont désignés membre de l'équipe projet pour la recherche de fonds privés via la société Collecticity.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-08-07 : Demande de subvention « Urgence Liban » par les pompiers du GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français)

M. le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention « Urgence Liban » en date du 5 août 2020 de la part des pompiers humanitaires du GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner 100 euros au GSCF, à prendre sur la réserve du montant des subventions aux associations

Vote pour : 10	Vote contre : 1	Abstention : 4
----------------	-----------------	----------------

2020-08-08 : Décision modificative n°01/2020 pour la demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par Mme Catherine MARIE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020-07-15 du 22 septembre 2020 le conseil municipal a accepté la demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par Mme Catherine MARIE d'un montant de 190 €. Pour pouvoir effectuer ce remboursement il est nécessaire d'alimenter le compte 673 (titres annulés) au chapitre 67 de la section « dépenses de fonctionnement ». Le montant de 190 € sera prélevé au compte 022 « dépenses imprévues » de la même section.

Fonctionnement		
Dépenses		Recettes
022 : Dépenses imprévues	- 190 €	
673 : Titres annulés	+ 190 €	

Monsieur le Maire propose d'autoriser la Décision Modificative n° 01/2020 telle que décrite ci-dessus.

Après délibération le conseil décide d'autoriser la Décision Modificative n° 01/2020 telle que décrite ci-dessus.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-08-09 : Décision modificative n°02/2020 pour la demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par Mme Annick SUZANNE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020-07-16 du 22 septembre 2020 le conseil municipal a accepté la demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par Mme Annick SUZANNE d'un montant de 190 €. Pour pouvoir effectuer ce remboursement il est nécessaire d'alimenter le compte 673 (titres annulés) au chapitre 67 de la section « dépenses de fonctionnement ». Le montant de 190 € sera prélevé au compte 022 « dépenses imprévues » de la même section.

Fonctionnement		
Dépenses		Recettes
022 : Dépenses imprévues	- 190 €	
673 : Titres annulés	+ 190 €	

Monsieur le Maire propose d'autoriser la Décision Modificative n° 02/2020 telle que décrite ci-dessus.

Après délibération le conseil décide d'autoriser la Décision Modificative n° 02/2020 telle que décrite ci-dessus.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-08-10 : Demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par l'association Normandie Racing (M. TRARIEUX)

Monsieur le Maire propose le remboursement (annulation pour cause de COVID-19) de la réservation de la salle des fêtes par l'association Normandie Racing (représentée par M. TRARIEUX) d'un montant de 190 € pour le weekend du 7-8 novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser l'association Normandie Racing (représentée par M. TRARIEUX) d'un montant de 190 € suite à l'annulation de la réservation de la salle des fêtes à cause du COVID-19 et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce remboursement.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-08-11 : Décision modificative n°03/2020 pour la demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par l'association Normandie Racing (M. TRARIEUX)

Pour pouvoir effectuer le remboursement de l'association Normandie Racing (représentée par M. TRARIEUX) il est nécessaire d'alimenter le compte 673 (titres annulés) au chapitre 67 de la section « dépenses de fonctionnement ». Le montant de 190 € sera prélevé au compte 022 « dépenses imprévues » de la même section.

Fonctionnement		
Dépenses		Recettes
022 : Dépenses imprévues	- 190 €	
673 : Titres annulés	+ 190 €	

Monsieur le Maire propose d'autoriser la Décision Modificative n° 03/2020 telle que décrite ci-dessus.

Après délibération le conseil décide d'autoriser la Décision Modificative n° 03/2020 telle que décrite ci-dessus.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-08-12 : Demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par Mme PIEDOUE Francisca

Monsieur le Maire propose le remboursement (annulation pour cause de COVID-19) de la réservation de la salle des fêtes par Mme PIEDOUE Francisca d'un montant de 190 € pour le weekend du 11-12 avril 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser Mme PIEDOUE Francisca d'un montant de 190 € suite à l'annulation de la réservation de la salle des fêtes à cause du COVID-19 et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce remboursement.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-08-13 : Décision modificative n°04/2020 pour la demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes par Mme PIEDOUE Francisca

Pour pouvoir effectuer le remboursement de Mme PIEDOUE Francisca il est nécessaire d'alimenter le compte 673 (titres annulés) au chapitre 67 de la section « dépenses de fonctionnement ». Le montant de 190 € sera prélevé au compte 022 « dépenses imprévues » de la même section.

Fonctionnement		
Dépenses		Recettes
022 : Dépenses imprévues	- 190 €	
673 : Titres annulés	+ 190 €	

Monsieur le Maire propose d'autoriser la Décision Modificative n° 04/2020 telle que décrite ci-dessus.

Après délibération le conseil décide d'autoriser la Décision Modificative n° 04/2020 telle que décrite ci-dessus.

Vote pour :	15	Vote contre :	0	Abstention :	0
-------------	----	---------------	---	--------------	---

Informations diverses :

- Dates des prochaines réunions de conseil :
17/ 11, 14/12 et 19/01 à la salle des fêtes à 20h30.

- Dates des prochaines réunions des commissions communales
 - o Budget finances : lundi 26/10 à 20h00
 - o Urbanisme/Assainissement : lundi 16/11 à 20h00
 - o Développement durable : lundi 30/11 à 20h00
 - o Communication lundi 02/11 à 20h30
 - o Vie scolaire : 10 ou 24/11 à 20h30

- COVID-19 : point sur la situation sanitaire et conséquences éventuelles sur l'agenda des festivités de la commune.
 - o Le Noël des enfants dans sa forme habituelle (spectacle et goûter dans la salle des fêtes) est annulé. La commission vie associative et sociale proposera une alternative.
 - o Le repas des aînés dans sa forme habituelle (repas dans la salle des fêtes) est annulé. La commission vie associative et sociale proposera une alternative.

- Cérémonie du 11 novembre 2020 : elle aura lieu normalement avec le respect des règles sanitaires en vigueur. Il n'y aura pas de pot de l'amitié.

- Téléthon : la commission vie associative et sociale étudiera la possibilité de le maintenir en respectant les règles sanitaires en vigueur.

- Possibilité d'espace partagé de travail Agora Project pour les élus : une présentation est faite par Karine LE SOMPTIER et une maquette sera mise à disposition des élus pour qu'ils puissent en tester les fonctionnalités. Le coût est de 540 € pour l'installation de départ, ensuite il y aura 60€ d'hébergement à payer annuellement.

- Point sur l'assainissement de la salle des fêtes et de l'espace culturel : le dossier devrait être bouclé dans la semaine (en attente de la validation SPANC/STGS) et être envoyé à l'agence de l'eau pour demande de subvention.
- Point sur les travaux de l'espace culturel : les travaux vont prendre du retard car, suite au traitement de la mэрule sur le mur mitoyen, celui-ci devra être enduit d'une couche à la fois isolante et respirante en chanvre et chaux, mais le temps de séchage de cette couche est de 3 mois avant de pouvoir procéder à l'enduit final. La fin des travaux est donc reportée à fin janvier 2021.
- Point sur les travaux dans la salle des fêtes suite au traitement de la mэрule : un cahier des charges a été élaboré et la consultation des entreprises est en cours.
- Point sur les écoles : il y a un problème d'équilibre alimentaire dans les repas fournis par Convivio à la cantine et aussi un problème des horaires de livraison qui varient et ne permettent pas à l'employée communale de réceptionner les repas et de contrôler la chaîne de froid : une réunion est à programmer avec eux. La commission vie scolaire va proposer un audit pour étudier la possibilité de revenir à une cantine où les repas sont produits sur place.
- Point sur l'affaire des dépôts de remblais sur la commune : une visite sur le site a été organisée par la DREAL Normandie (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) le mardi 29 septembre en présence des parties. Des sondages ont été effectués et le rapport final est attendu.
- ...

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.